

## Procès-verbal

**6<sup>e</sup> séance de l'année 2019, assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 15, dans la salle RC-15 de l'Édifice Denis-Giguère, au 305, rue Racine à Québec**

### Étaient présents :

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Pauline Rochette	Administratrice
Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtel

### Étaient également présents :

Madame Lise Gagné	Secrétaire de rédaction
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques

### Était absente :

Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
Madame Pauline Thivierge	Administratrice

## QUORUM

Il y a quorum. Outre les personnes mentionnées précédemment, 11 citoyens participent à la consultation publique et 5 personnes à l'assemblée du conseil.

## Ordre du jour tel qu'adopté

19-06-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
19-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
19-06-03	Consultation publique R.C.A.6V.Q. 261	19 h 20
19-06-04	Présentation de l'étude des besoins du sud de Loretteville	19 h 38
19-06-05	Piste cyclable de la rue de l'Hôpital	20 h 05
19-06-06	Dossiers du conseil d'administration	20 h 35
	a. Compte-rendu de la place éphémère	
	b. Comité vigilance de l'incinérateur	
	c. Dépôt de la pétition du parc de l'Orme	
	d. Contrat de Mme Gagné et de Mme Baril	
	e. Retour sur le Forum de l'habitation	
	f. Autres questions et préoccupations des membres	
19-06-07	Période d'information du conseiller municipal	21 h 05
19-06-08	Questions et commentaire du public	21 h 30
19-06-09	Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2019	21 h 45
19-06-10	Fonctionnement du conseil	21 h 50
	a. Suivi du budget	
	b. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction	
	c. Correspondance	
19-06-11	Divers	22 h 05
19-06-12	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	22 h 14

### **19-06-01 Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre la séance à 19 h 15 et fait la présentation des membres du conseil à l'assemblée.

### **19-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre du jour qui précède la séance publique. Par une proposition de Mme Christiane Tanguay appuyée par Mme Nancy Beaupré, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Madame Lucette Bouchard profite de l'occasion pour souligner les travaux effectués par les membres du conseil de quartier au cours de l'été, c'est-à-dire la tenue et l'organisation de la Place éphémère incluant le matériel de représentation du conseil par M<sup>mes</sup> Pauline Rochette, Pauline Thivierge et Nancy Beaupré, le suivi des activités communautaires par M<sup>me</sup> Christiane Tanguay et la rédaction du procès-verbal par M<sup>mes</sup> Linda Bouchard et la secrétaire de rédaction, Lise Gagné. Le conseil étant, en principe, fermé au cours de l'été, la présidente remercie les membres pour leur dévouement.

### **19-06-03 Consultation publique R.C.A.6V.Q. 261**

M. Maxime Gravel-Renaud, anime le point de la consultation publique pour le projet de règlement **R.C.A.6V.Q. 261**. Ce projet, dont des dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire, vise des modifications à la réglementation d'urbanisme pour la zone 63207RA s'appliquant au Golf de Lorette et à la rue des Orchidées-Blanches. Son entrée en vigueur, après les étapes d'approbations, serait prévue pour la fin d'octobre 2019.

Les questions et commentaires du public ainsi que ceux du conseil de quartier sont présentés dans le rapport de consultation publique annexé au présent compte rendu et disponible sur la page Internet du conseil de quartier.

#### **Résolution CA-19-19**

*À l'unanimité, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le Règlement **R.C.A.6V.Q. 261** modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la **zone 63207RA** concernant le Golf de Lorette et la rue des Orchidées-Blanches.*

Par une proposition de M<sup>me</sup> Christiane Tanguay appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### **19-06-04 Présentation de l'étude des besoins du sud de Loretteville**

Madame Julie April-Lapointe, bachelière en psychoéducation, intervenante et travailleuse de milieu au Carrefour Jeunesse Emploi Chauveau, est conviée à présenter à l'assemblée les résultats d'une étude des besoins du sud de Loretteville, évalués au cours de l'été 2018 ainsi que du printemps et de l'été 2019.

Le document du rapport d'activité pourra être prêté au conseil de quartier pour consultation.

Vous trouverez en pièce jointe un résumé de la présentation.

Un résident, M. Christian Bégin, souligne la pertinence de l'initiative du CJE Chauveau, mais s'interroge sur la validité du sondage en raison du faible nombre de familles (38) du secteur de Loretteville qui y ont répondu, et il se demande si ce sondage ne devrait pas être appliqué à une plus grande échelle. M<sup>me</sup> April-Lapointe mentionne que son sondage a une valeur plus qualitative et informative

que quantitative et qu'il est assez difficile de trouver des personnes prêtes à répondre à des questions confrontantes du point de vue parental. À ce propos, M<sup>me</sup> Pauline Rochette fait la remarque que dans un sondage, la représentativité des répondants est aussi importante, sinon davantage, que le nombre.

Au sujet d'un projet de parc à chiens, M<sup>me</sup> April-Lapointe souligne qu'il s'agirait d'un nouveau parc et non de l'utilisation d'un parc existant. Quant aux recommandations sur la vitesse dans les rues, elle préconise que des structures physiques la ralentissent en plus de sensibiliser les gens. Finalement, elle croit que l'embauche d'un travailleur ou d'une travailleuse de milieu pourrait inciter la communication entre les gens dans les lieux publics en plus de l'édification de lieux d'échange incluant des structures comme des jeux d'eau.

- S Le conseiller M. Dion félicite la démarche du CJE Chauveau. Il préconise aussi que des lieux comme les parcs permettent la communication entre les gens. Cependant, il constate, par expérience, que l'installation de parcs à chiens dans la ville de Québec n'a pas résolu le problème concernant le fait que les gens ne ramassent pas davantage les excréments des chiens dans les parcs et lieux publics. Quant aux jeux d'eau, M. Dion est en faveur et attend déjà que le projet du parc de l'Orme débloque à cet effet. Il mentionne qu'une pétition de la part des citoyens sera bientôt déposée au conseil d'arrondissement à ce propos. Il ajoute qu'une nouvelle unité de 45 logements pour les familles (les Petits loyers) sera construite tout près du secteur de la rue Johnny-Parent, sur le boulevard de L'Ormière. Pour ce qui est de la vitesse des voitures dans le secteur en question, M. Dion mentionne la difficulté de créer des installations de ralentissement dans une artère collectrice très large à quatre voies. Par contre, sur d'autres rues, on songe à un rétrécissement aux intersections pour amener à ralentir.

#### **19-06-05 Piste cyclable de la rue de l'Hôpital**

M<sup>me</sup> Lucette Bouchard présente en introduction la situation de la piste cyclable sur la rue de l'Hôpital. Il y aura une piste des deux côtés de la rue, mais du stationnement d'un seul côté. Elle mentionne que le conseil de quartier a assisté, le 25 avril dernier, à une consultation présentée par deux personnes de la Ville concernant la piste sur la rue de l'Hôpital et le boulevard des Étudiants. Le conseil a applaudi le fait que le stationnement serait interdit du côté est, qui inclurait une bande cyclable unidirectionnelle. Quant au côté ouest, il y aurait des stationnements autorisés et une bande cyclable. Le conseil s'est dit préoccupé pour la sécurité des cyclistes dans cette portion. Elle souligne que, déjà en 2015, le conseil avait émis une recommandation pour instaurer une piste cyclable nord-sud sur la rue de l'Hôpital, et ce sans en déterminer la forme que prendra ce projet.

Deux résidents du secteur ouest, M. Lemelin et M<sup>me</sup> Allaire, sont présents dans la salle, afin d'exposer la problématique d'une bande cyclable du côté ouest. Ils ont été rencontrés par la Ville pour émettre des recommandations sur une proposition de limiter le stationnement dans le côté ouest en raison du danger qu'il représente pour les cyclistes.

Mme Christiane Tanguay demande combien de stationnements seraient en jeu sur la rue de l'Hôpital du côté ouest. La réponse serait cinq. M. Lemelin veut souligner le fait que le tarif journalier du stationnement de l'Hôpital est maintenant de 12 \$ et non de 5 \$, comme l'avait déjà mentionné M. Dion lors d'une autre séance et que seul le premier 30 minutes est gratuit. Dans ces conditions, les

gens moins fortunés qui fréquentent régulièrement l'Hôpital et le CLSC recherchent naturellement un stationnement gratuit dans la rue à proximité.

- S M<sup>me</sup> Lucette Bouchard souligne que le conseil de quartier sera très attentif à leurs préoccupations pour la suite des choses.

## **19-06-06 Dossiers du conseil d'administration**

### **a. Compte-rendu de la place éphémère**

Mme Pauline Rochette décrit la Place éphémère et la contribution du conseil et des organismes présents à ce projet ainsi que du matériel que le conseil y a présenté cet été. À ce propos, elle suggère l'obtention d'un présentoir afin que les gens aient accès au matériel en l'absence d'un représentant du conseil dans le stand. Elle juge que la présence d'un membre du conseil y est indispensable, notamment lors des activités d'ouverture et de fermeture et pour le contact avec les autres organismes, mais que l'achalandage vers les stands d'information, qui est inconstant, ne justifie par qu'il y ait un représentant au stand du conseil de façon continue. M<sup>me</sup> Lucette Bouchard a compilé les réponses de la boîte à suggestion et en rapporte les résultats. Il y a eu beaucoup de mentions au sujet de la sécurité routière, notamment pour le coin des rues Racine et Verret et le secteur de la rue Johnny-Parent. Il y a eu également des demandes au sujet d'activités pour les familles dans les parcs (entre autres les jeux d'eau), pour le déneigement des trottoirs, etc.

### **b. Comité vigilance de l'incinérateur**

M<sup>me</sup> Lucette Bouchard mentionne que le conseil avait délégué M<sup>me</sup> Anne Baril pour la dernière réunion de ce comité, mais que la réunion a été reportée.

### **c. Dépôt de la pétition du parc de L'Orme**

- S M<sup>me</sup> Pauline Rochette mentionne avoir fait signer la pétition au sujet du parc de l'Orme lors de différentes activités de rencontre avec les gens. Elle rapporte avoir compilé 497 noms à ce jour et que le conseil a dépassé largement ses objectifs. Le 16 septembre prochain, M. Dion déposera la pétition au Conseil d'arrondissement. À la suite d'une question d'un citoyen, M<sup>me</sup> Beaupré et M. Dion font la description de la demande d'aménagement du parc de L'Orme et des jeux d'eau réclamés à la Ville.

### **d. Contrat de Mme Gagné et de Mme Baril**

- S M<sup>me</sup> Lucette Bouchard dépose l'entente entre le conseil de quartier et M<sup>me</sup> Anne Baril, qui représentera le conseil aux comités Incinérateur et environnement. L'entente stipule que M<sup>me</sup> Baril assistera aux séances de ces deux comités, mais qu'elle ne pourra prendre de décision au nom du conseil. M<sup>me</sup> Tanguay, trésorière, demande qu'on lui remette copie du contrat avec M<sup>me</sup> Baril étant donné les modalités de remboursement des frais. Quant au contrat énoncé entre la secrétaire de rédaction et le conseil de quartier, il reste des éléments à discuter.

### **e. Retour sur le Forum de l'habitation**

M<sup>me</sup> Linda Bouchard rapporte que trois membres du conseil se sont partagés les journées de représentation au Forum de l'habitation qui a eu lieu en juin. Elle fait le bilan de ce forum fort intéressant. Elle souligne la demande de remboursement des frais d'inscription, qui étaient de 20 \$ par personne.

### **Résolution CA-19-20**

#### **Sujet : Frais pour le Forum de l'habitation de juin 2019**

*Il est proposé que le conseil de quartier rembourse les frais d'inscription et de représentation des membres du conseil qui ont assisté au Forum de l'habitation en juin 2019, soit M<sup>mes</sup> Linda Bouchard, Lucette Bouchard et Nancy Beaupré.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette et appuyée par M<sup>me</sup> Christiane Tanguay, est adoptée à l'unanimité.

#### **f. Autres questions et préoccupations des membres**

Aucune autre question ou préoccupation n'a été mentionnée.

#### **19-06-07 Période d'information du conseiller municipal**

M. Dion souhaite accompagner le conseil de quartier dans l'organisation de la Place éphémère l'an prochain et d'éviter le flou organisationnel qui a résulté de l'expérience cette année.

- S Le conseiller, M. Dion, demande qu'un bilan de l'activité lui soit transmis. On suggère aussi que ce document soit remis à au moins deux endroits à la Ville afin que cela ne reste pas lettre morte et qu'on n'ait pas à revivre le même schéma l'an prochain.

M. Dion revient sur la perte d'espaces de stationnement à proximité du parc du Château-d'Eau. Ces espaces ont été remplacés par un aménagement d'espaces verts. De plus, des notes historiques ont été ajoutées afin de mettre en valeur l'histoire du site.

- S Mme Pauline Rochette avait mentionné le manque de poubelles de recyclage au parc du Château-d'Eau. M. Dion demande à ce sujet à M<sup>me</sup> Rochette d'effectuer cette demande en composant le 311 à la Ville et d'en demander un suivi, puis de lui transmettre un courriel mentionnant cette demande afin qu'il en conserve une trace et puisse le transmettre au directeur de l'arrondissement.

Au sujet du terrain de balle, M<sup>me</sup> Rochette souligne que la Ville l'a informée que les jeunes ne doivent utiliser maintenant que des balles molles selon le nouveau règlement. M. Dion mentionne qu'il y a une servitude avec le terrain voisin, rendant la marge trop serrée pour pouvoir installer une clôture.

- S M. Dion attend toujours la peinture pour la passerelle du parc du Château-d'Eau. Le dossier du parafeu reste à suivre.

- S Au sujet de la nappe phréatique à la rue Mgr-Cooke, la Ville n'a pas voulu accepter davantage sa responsabilité après le dépôt de l'avis de motion du conseiller Dion à la suite des préjudices subis par des citoyens dus au sel de déglacage, On rappelle que la Ville réclame entre 32 000 \$ et 42 000 \$ aux cinq citoyens qui se sont rebranchés au réseau de la Ville et que le conseiller Dion réclame qu'ils soient rebranchés gratuitement. Il souligne un cas similaire à Beauport, où les citoyens ont été raccordés au réseau de la Ville gracieusement. Le conseil suggère qu'une résolution soit faite à ce sujet.

### **Résolution CA-19-21**

#### **Sujet : Nappe phréatique sur la rue Monseigneur-Cooke**

*Considérant que la contamination de la nappe phréatique affecte encore cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke;*

*Considérant que cette contamination provient des sels de déglacage;*

*Considérant que ladite contamination a entraîné une seconde contamination au plomb;*

*Considérant que la contamination au plomb est à déclaration obligatoire ;*

*Considérant que le ministère de l'Environnement accorde une grande importance à la qualité de l'eau potable;*

*Considérant que la Ville de Québec a procédé en 2016 au raccordement de 10 résidences de la rue Perce-Neige dans l'arrondissement de Beauport, en raison d'une contamination aux sels de déglacage, et que ce branchement au réseau de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est fait sans aucuns frais pour les citoyens concernés;*

*Considérant que le conseil de quartier de Loretteville appuie la démarche des citoyens des cinq résidences concernées d'obtenir un branchement gratuit;*

- S **IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Québec réalise le branchement, sans frais des cinq autres résidences de la rue Monseigneur-Cooke liées à cette contamination par les sels de déglacage, et ce, pour assurer l'équité envers tous les citoyens de la ville de Québec.

Par une proposition de M<sup>me</sup> Lucette Bouchard dûment appuyée par M<sup>me</sup> Christiane Tanguay, la résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **19-06-08 Questions et commentaires du public**

- S Le citoyen M. Christian Bégin demande à M. Dion s'il y a une nouvelle réglementation de la Ville qui justifie au bout de la rue de la Coupe dans le secteur de l'Albatros, une zone humide. M. Dion croit qu'il s'agit d'une zone de conservation, ce qui expliquerait l'apparition de cette pancarte, et il va vérifier cette hypothèse.

- S Ce même citoyen suggère que la Ville et le conseil se munissent d'outils de mesure des comportements et des valeurs citoyennes et des outils de mise en valeur de notre arrondissement. Ces outils permettraient de relever ce que recherchent les citoyens, les valeurs à promouvoir : code de vie, sécurité, famille, etc. À ce propos, M<sup>me</sup> Lucette Bouchard demande de consigner cette suggestion dans les éléments de suivi et M<sup>me</sup> Christiane Tanguay souligne que ce genre d'élément pourra être évalué dans la prochaine rencontre au sujet du plan d'action.

#### **19-06-09 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2019**

M. Dion souligne qu'une résolution a déjà été entérinée par le conseil de quartier concernant le dépôt de la pétition du parc de L'Orme par lui-même au Conseil d'arrondissement., résolution CA-19-15 en page 5.

- S Madame Lucette Bouchard fait mention d'un suivi à effectuer au sujet de la résolution sur la canopée urbaine en page 6.

Par une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Beaupré appuyée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette, le procès-verbal du 4 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **19-06-10 Fonctionnement du conseil** **a. Suivi du budget**

Mme Tanguay souligne que le solde du compte du conseil est de 761 \$ au 31 août. Le compte bancaire étant régularisé, Mme Tanguay en est maintenant la seule signataire. MM.Dombrowski et Champoux ne sont plus signataires.

Il est à noter à l'agenda du conseil que la rencontre au sujet du plan d'action se tiendra le 17 septembre prochain.

**b. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**  
**Résolution CA-19-22**

*Il est résolu que les membres du Conseil de quartier de Loretteville autorisent le paiement de 100 \$ à Mme Lise Gagné, pour la rédaction du procès-verbal de la réunion actuelle du 3 septembre 2019 et la mise à jour du tableau des résolutions.*

La résolution, proposée par Mme Lucette Bouchard et appuyée par Mme Nancy Beaupré, est adoptée à l'unanimité.

**c. Correspondance**

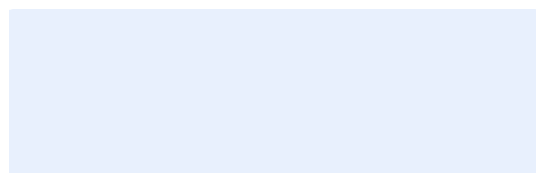
- M<sup>me</sup> Linda Bouchard décrit la correspondance reçue par le conseil.
- M. Maxime Gravel-Renaud mentionne que la revue Urbanité sera à partager entre les membres du conseil.

**19-06-11 Divers**

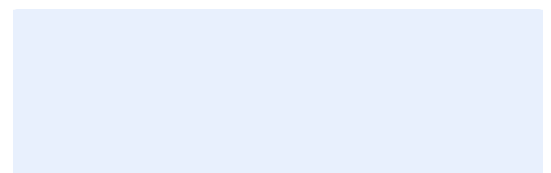
- M<sup>mes</sup> Christiane Tanguay et Pauline Rochette mentionnent qu'elles participeront à la rencontre du 9 septembre à une rencontre d'appropriation d'un dépôt de projet sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Le 19 septembre, il y aura rencontre du comité Pieuvre. M<sup>mes</sup> Lucette Bouchard et Pauline Rochette vont y assister.

**19-06-12 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> octobre prochain. Par une proposition de M<sup>me</sup> Linda Bouchard appuyée de M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, la séance est levée à 22 h 14.



Lucette Bouchard  
Présidente



Linda Bouchard  
Secrétaire



## Résumé de la présentation de Mme Julie April-Lapointe Mardi 3 septembre 2019

M<sup>me</sup> April-Lapointe fait la récapitulation du mandat qu'elle a reçu d'une intervenante du CIUSS concernant Loretteville sud, pour la raison que c'est un des secteurs les plus vulnérables de La Haute-Saint-Charles (moins d'emplois, moins de DES, plus de personnes vivant seules, séparations, divorces, veuvage, monoparentalité, etc.). Elle fait état des besoins et demandes des familles rencontrées, des constats effectués et des recommandations qui ont découlé de cette étude. Elle souligne que l'étude a été financée par SIPP (Service intégré en périnatalité et en petite enfance) et qu'elle a été faite en collaboration avec le CJE Chauveau et le projet Le Pont, notamment auprès de familles de Loretteville Sud ayant un faible revenu et des enfants entre 0 et 5 ans. En organisant des sondages en porte-à-porte et en ligne et en participant à des événements ou en les créant dans le secteur, M<sup>me</sup> April-Lapointe mentionne avoir rejoint 85 familles de la Haute-Saint-Charles, dont 38 vivent dans le quartier de Loretteville. Son questionnement et les liens créés lui ont permis de dresser un tableau des besoins de ces familles dans leur milieu et de leur faire connaître les ressources du milieu pour promouvoir les liens entre parents et enfants par le biais d'activités ludiques et de trousseaux éducatifs. L'étude a permis de constater que les familles n'investissent pas beaucoup des lieux extérieurs du quartier et qu'il y a beaucoup d'isolement social, parfois par manque d'information sur les ressources du milieu. Les besoins exprimés par les 38 familles situées à Loretteville concernaient, en ordre décroissant : l'installation de jeux d'eau, l'instauration d'activités parents-enfants, des services à faibles coûts ou gratuits, l'installation de piscines, de parcs à chiens et de transport. Le besoin le moins satisfait concernerait les activités de quartier même s'il y a un constat d'amélioration en ce sens. Le besoin de soutien familial et éducatif (gardiennage, dépannage scolaire) se fait présent ainsi que le besoin d'espaces de socialisation pour les familles.

L'étude a permis de faire certaines recommandations :

- Embaucher une travailleuse de milieu;
- implanter un service d'entraide à proximité des immeubles;
- organiser des activités de rassemblement (comme la place éphémère);
- installer des zones accessibles aux familles et les publiciser;
- informer davantage les familles des ressources et activités existantes;
- améliorer l'aménagement urbain dans le quartier sud de Loretteville (aménager les rues pour diminuer la vitesse, plus d'espaces ludiques pour les familles : jeux d'eau et parc canin, entre autres).

Des demandes d'amélioration ont été transmises à la Ville pour répondre à ces besoins et restent à suivre. De même, des objectifs précis d'implantation d'activités ont été instaurés par le CJE Chauveau dans le but de répondre à **l'objectif commun, qui est de briser l'isolement social.**